



LE NEUILLANTAIS

Commune de Neuilly-sous-Clermont

N°4-Nov 2021

Sommaire

Autour de la Saint-Christophe	Page 2	Vaccination contre le Covid 19	Page 8
Centre aéré et séjours été 2021	Pages 2 et 3	La boîte aux lettres du Père Noël	Page 8
Kermesse de fin d'été 2021	Pages 3 et 4	Nettoyons la nature	Page 8
Départs en retraite	Page 4	Saint-Fiacre	Page 9
Travaux – Aménagements - Réparations écoles	Page 5	La collecte de nos déchets	Page 9
Dépôts sauvages et Incivilités	Page 6	La cérémonie du 11 novembre	Page 9
Stationnement et respect de la signalisation routière	Page 6	Concours des maisons illuminées	Page 10
Rentrée scolaire 2021	Pages 6 et 7	La Dictée	Page 10
Fermeture des services communaux	Page 7	Manifestations à venir	Page 10
Journées du Patrimoine	Page 7	Réservation bacs à déchets verts	Page 11
		Réservation composteurs	Page 12

Neuillantaises, Neuillantis,

Avant cette nouvelle année à venir, je m'adresse de nouveau à vous afin de vous présenter les manifestations qui ont eu lieu depuis la rentrée et celles à venir avant l'année 2022.

A travers ce nouvel exemplaire du Neuillantais, vous pourrez retrouver nos différents articles (travaux, loisirs, vie sociale, jeunesse...)

Le samedi 04 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal accompagnés des membres du CCAS ont eu le plaisir de distribuer à nos habitants de plus de 67 ans, la traditionnelle brioche accompagnée de sa bouteille de cidre.

Le samedi 18 septembre 2021, la chapelle d'Auvillers a accueilli la fête de la Saint-Christophe. Cette manifestation était organisée par l'association pour la restauration de la chapelle. A l'issue de la messe, le verre de l'amitié a été offert par la municipalité avant que les personnes qui le souhaitent puissent déguster le cocktail préparé par M. et Mme Nicolas, les propriétaires du château d'Auvillers. Ceux-ci reversent l'intégralité des six euros payés par personne à l'association de la chapelle.

Cette manifestation a été clôturée par un feu d'artifice offert par la municipalité qui a réuni de très nombreux spectateurs. A la fin de ce joli spectacle pyrotechnique, une salve d'applaudissements a confirmé l'enthousiasme et la satisfaction des personnes présentes.

Le dimanche 26 septembre 2021, l'opération « Nettoyons la nature » a été organisée sur notre commune. Celle-ci a été un franc succès avec la participation d'environ 100 personnes dont de nombreux enfants. Nous avons pu former 3 groupes qui ont ramassé plus de 200 kg de déchets. A 09h00, nous avons accueilli les participants avec des boissons chaudes afin de leur donner du cœur à l'ouvrage. Au retour vers midi, les participants ont pu échanger autour du verre de l'amitié.

Le vendredi 19 novembre 2021, nous avons pu organiser la soirée beaujolais nouveau qui a rencontré un large succès. Pour la fin de l'année, plusieurs festivités sont prévues sur notre commune :

► Le dimanche 05 décembre 2021, les Tribal Bikers avec le concours de la Municipalité, vous accueilleront dès 10h00 pour le marché de Noël de la Commune.

► Une après-midi divertissante pour nos aînés avec distribution d'un colis le samedi 11 décembre 2021.

► Le dimanche 12 décembre 2021, les petits comme les grands pourront venir à la rencontre du Père Noël dans les rues de la Commune à partir de 10h00. Il se promènera à bord de son traîneau et sera escorté par de belles motos rutilantes. Il distribuera des friandises aux plus sages...

► Un spectacle de Noël pour nos enfants le mercredi 15 décembre 2021 avec goûter festif et distribution de friandises. Notre but étant de réinstaurer de la convivialité sur notre commune et permettre ainsi de retrouver le lien social dont nous avons tous tant besoin.



Aussi, je tiens une nouvelle fois à souhaiter une excellente retraite bien méritée à Monsieur Rachid KAOUACHI qui a été un pilier de notre secteur jeunesse durant plus de 30 ans, je tiens à le remercier chaleureusement pour notre collaboration toujours sincère, agréable et franche...

Ainsi qu'à Monsieur Patrice DOVERGNE pour son travail au sein de notre secteur des services techniques verts durant 30 ans. Je leur souhaite à tous les deux le meilleur pour cette nouvelle aventure !!!

Enfin, je terminerai en vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Le Maire, Christophe Chemin.

Autour de la Saint-Christophe



Dans la tradition chrétienne, Saint Christophe, issu du grec « Christophoros » est celui qui « porte le Christ » et l'aide à franchir les obstacles. Il est considéré comme le Saint patron des voyageurs et des soldats, il les aidait à traverser les fleuves.

Le 8 février 1912, le Pape Pie X reconnaissait officiellement l'archiconfrérie qui consacre Saint-Christophe comme patron des voyageurs et des automobilistes. La tradition persiste encore aujourd'hui avec la procession et la bénédiction de tous les véhicules.

Le 18 septembre 2021, l'association « Sauvegarde de la Chapelle d'Auvillers » a donc

perpétué cette tradition avec la célébration d'une messe et d'une bénédiction des voitures. En coopération, la municipalité a ensuite offert le verre de l'amitié suivi d'un feu d'artifice. Selon les nombreux retours des administrés, cette soirée fut une réussite.



Centre aéré et séjours été 2021

Accueil Collectif de Mineurs (Centre de Loisirs) :

Que de changements cette année !!!!

En effet M. Rachid KAOUACHI est parti pour une retraite bien méritée. M. Fabrice NAUDOT ayant pris le relais en tant que directeur depuis le 1^{er} octobre 2021.

Les parents et les enfants ayant fréquenté le centre ont pu dire au revoir à Rachid le 27 août 2021 lors de la kermesse de fin de centre. Ainsi que le 27 septembre 2021 à l'occasion du verre de l'amitié où les bras chargés de cadeaux et de dessins, c'est le « cœur lourd » que Rachid a tourné une page de sa vie professionnelle, après 30 ans auprès de nos enfants. Merci à lui. Par la suite, depuis le 1^{er} novembre la municipalité a choisi de

ne plus confier la gestion du centre à Léo Lagrange mais de reprendre en direct ce service enfance-jeunesse.

Cette année un spectacle de Noël (la Belle et la Bête) aura lieu le mercredi 15 décembre 2021, une fiche d'inscription a été transmise par le biais des écoles.



Un séjour ski, avec une nouvelle destination, sera organisé du samedi 12 au samedi 19 février 2022 à La Chapelle d'Abondance, dans le département de la Haute-Savoie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les enfants du CE2 à la 3^{ème}. Une réunion d'information a eu lieu le samedi 27 novembre à 10h au centre de loisirs.

Séjours d'été



Au Centre aéré de Neuilly-sous-Clermont, l'été c'est avant tout un accueil qui répond aux besoins des enfants qui sont acteurs de leurs loisirs, mais aussi aux attentes des parents. Cette année encore, l'équipe d'animation (Aurore, Clara, Coralie, Émilie, Jade, Mathilde, Mélina, Myriam, Estévan, Maxime, William, Fabrice et Rachid) a su offrir aux enfants un

environnement propice à leur épanouissement artistique, culturel et sportif. La municipalité a mis en place deux séjours extérieurs Le premier à STELLA PLAGE pour les CM2 et les Collégiens et le second à HIRSON pour les CP, CE1, CE2 et CM1 qui ont rencontré un vif succès.



Céline VITEL, Maire adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Kermesse de fin d'été 2021



Le vendredi 27 août 2021, la kermesse a réuni enfants et parents dans la joie pour clôturer cet été 2021. Au programme du spectacle : représentation des enfants sur les thèmes de chaque semaine des vacances d'été. Des jeux préparés par les animateurs où les enfants ont pu remporter de nombreux lots.





Départs en retraite

M. Patrice DOVERGNE

Le 24 septembre 2021, la municipalité organisait le départ en retraite de M. Patrice DOVERGNE agent d'entretien aux ateliers communaux.



M. Rachid KAOUACHI

Une page se tourne à Neuilly-sous-Clermont !!

Qui ne connaît pas Monsieur Rachid KAOUACHI ?

Après 30 années passées au service de la jeunesse à Neuilly-sous-Clermont (Écoles et Centre aéré), Rachid, Directeur du Centre de loisirs, prend sa retraite.

La municipalité le remercie, les parents le remercient, les enfants le remercient... pour sa droiture, son exemplarité, sa bienveillance et sa générosité.



Beaucoup d'émotions lors de cette cérémonie de départ où il reçoit la médaille du sénat, amplement méritée, des mains de M. Olivier PACCAUD sénateur de l'Oise.

« La disponibilité que tu mets à servir les autres est un trésor dont tu ne peux sonder la valeur » Dona Maurice ZANNOU.

Travaux – Aménagements - Réparations écoles

Des investissements importants en 2021 :

Cette année aura été riche sur le plan des travaux communaux avec entre autres :

► Remplacement des candélabres les plus anciens par des modèles à LED (coût pour la commune 64 000 € après subvention du SE60).



► Remplacement des chaudières à l'école de l'orme par des modèles beaucoup moins énergivores et associés à une gestion à distance qui prend en compte la prévision météo afin d'anticiper la puissance de chauffage, le tout pour un montant de 32 000 €.

Concernant ces deux prestations, elles vont nous permettre de continuer à diminuer nos consommations d'électricité et de gaz. Mais l'impact positif sur les dépenses se fera en trompe l'œil. En effet, on nous annonce une hausse des tarifs des énergies de + 30 à + 40 % pour 2022, on consommera moins mais on paiera presque autant...



► Rénovation des peintures de la salle polyvalente et des toilettes de l'école Chaplin, pour un coût de 4 000 €.

► Pose d'une VMC à l'école Chaplin qui n'en avait pas jamais été équipée jusque-là, pour un coût de 11 000 €.

► Pose d'une alarme incendie dans les écoles qui là aussi en étaient dépourvues, pour un coût de 8 000 €.

► Vous l'aurez remarqué, nous avons également investi dans l'achat de nouvelles décorations de Noël, pour un montant de près de 15 000 €.

► Enfin, nous remercions le Conseil Départemental et l'entreprise Eurovia pour la réfection complète de la RD 540 entre Neuilly et la RD 110.

En 2022, le programme d'investissement s'annonce tout aussi ambitieux puisque nous prévoyons :

► Poursuite de la rénovation du presbytère. A ce titre, nous remercions le Conseil Régional pour l'octroi d'une subvention de 150 000 € !

► Poursuite du remplacement de l'éclairage public dit « à sodium » (lumière orange) par des modèles à LED. Cette prestation dépendra d'une subvention demandée auprès du SE 60.

► Création d'un giratoire à l'entrée sud d'Auvillers (au niveau du château d'eau). L'appel d'offre sera prochainement lancé.

► Installation de caméras de vidéo-protection à toutes les entrées et sorties de la commune, coût prévu d'environ 110 000 €. Une subvention est demandée auprès du Conseil Départemental.

► Remplacement des huisseries et de la chaudière du bâtiment mairie / salle polyvalente. Davantage de précisions vous seront apportées une fois le budget voté au printemps 2022...

Enfin, nous remercions le service technique pour son travail sans relâche en cet été humide, et donc favorable à une pousse intense de la végétation. Nos agents ont eu beaucoup à faire, et ils ont assuré leur tâche avec succès pour maintenir la voirie et les espaces verts dans l'état le plus satisfaisant possible.

Mathieu BARBERY, Maire adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme.

Dépôts sauvages et Incivilités

Depuis plusieurs semaines, les bords de routes, dans et en périphérie de notre commune, sont souillés par de fréquents dépôts de déchets. La nature de ceux-ci laisse à penser qu'ils sont jetés, non pas pour se débarrasser (ce qui est interdit), mais de manière délibérée pour porter atteinte à l'environnement et à l'image de notre commune.



Dès le début de ces nuisances, nous ne sommes pas restés à attendre que ces incivilités cessent toutes seules et nous savons d'ores et déjà que ces infractions sont commises au moyen d'un véhicule de couleur blanche, de type berline ou SUV, occupé par une ou deux personnes habitant la commune de Neuilly-sous-Clermont. Nous poursuivons les recherches et demandons à toute personne susceptible de détenir des informations utiles de nous les transmettre, en toute discrétion, uniquement par message privé ou par mail. Enfin, nous précisons que ce type d'infraction est punissable d'une contravention de 5^{ème} classe assortie d'une amende pouvant atteindre 1 500 € et atteignant 3 000 € en cas de récidive.



Stationnements et respect de la signalisation routière

Stationnements : Malheureusement sur notre commune, il y a encore trop de stationnements gênants. Extraits de l'article R417-11 du code de la route : « Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les voies ou emplacement réservés aux véhicules de transport public de voyageurs...sur les passages réservés aux piétons...sur les trottoirs...tout arrêt ou stationnement gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe 135 €. En cas de récidive ou de refus d'obtempérer, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites par les forces de l'ordre ».

Signalisation routière : Non-respect des STOP notamment, quotidiennement et trop souvent, cela entraîne une insécurité, une augmentation de la vitesse qui nous le rappelons est limitée à 50 km/h et à 30 km/h par endroit. La route est un espace public partagé et encadré par des règles de circulation ayant pour objectif la sécurité de tous les usagers. Contrairement au panneau « Cédez le passage » le panneau STOP vous impose un arrêt. Le non-respect de ce panneau est passible d'une amende de 4^{ème} classe de 135 €.

Apprenons à vivre mieux ensemble en respectant les règles !!

Rentrée scolaire 2021

Cette année 204 enfants fréquentent nos écoles. Ils sont répartis de la façon suivante :

Ecole élémentaire de l'Orme : 61 enfants.

Ecole élémentaire Charles Chaplin : 76 enfants.

Ecole primaire de l'Orme : 67 enfants (anciennement école maternelle car depuis cette année des CP sont accueillis dans cette école d'où le changement de nom par l'Education Nationale).





L'équipe municipale souhaite la bienvenue à Mme CHAUMONT enseignante en TPS/PS ainsi qu'à Mme SADOUX SCELLIER enseignante en GS/CP.

M. Patrick VIENNE étant parti de l'école c'est Mme HALLARD qui a repris la direction de l'école primaire de l'Orme.

Pour la deuxième année consécutive, les enfants ont dû faire preuve d'adaptation, de compréhension et de patience face aux restrictions sanitaires (lavage des mains, port du masque, non brassage en récréation). Nous les remercions pour tous ces efforts.

Céline VITEL, Maire adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Stop Pub



La Communauté de Communes du Clermontois nous a fait parvenir un autocollant pour apposer sur votre boîte aux lettres si vous le souhaitez.

Celui-ci est disponible au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Fermetures des services communaux

Fermeture annuelle du centre de loisirs du 27 au 31 décembre 2021.

Le secrétariat de mairie sera fermé à partir de 16h30 les vendredis 24 et 31 décembre 2021 (ouverture de 14h30 à 16h30).

La garderie du périscolaire du soir sera fermée le vendredi 24 décembre 2021.

Journées du patrimoine

Voilà près de quarante ans, déjà, que les Journées du patrimoine nous permettent de découvrir de façon privilégiée les lieux et les sites d'exception qui parsèment notre territoire et font notre fierté.

Cette 38^e édition, sera l'occasion de mettre en valeur la diversité de notre patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, traditionnel ou plus inattendu. Si notre patrimoine est aujourd'hui aussi riche et vivant, c'est grâce à l'ensemble des acteurs qui se mobilisent au quotidien pour l'entretenir, le valoriser et y attirer de nouveaux publics. Je tiens à les féliciter pour leur



action précieuse. Je remercie également pour leur concours les partenaires qui accompagnent fidèlement ces Journées européennes du patrimoine. Ces journées seront une formidable fête de notre culture et de notre patrimoine, et je vous souhaite donc, à toutes et tous, de vivre de formidables moments de partage, de découverte et d'émerveillement !

« Extrait éditorial de Mme Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture »

Vaccination contre le Covid 19

Dans la suite logique d'une aide apportée à nos aînés il y a plus de six mois déjà, j'ai véhiculé les personnes désireuses d'être accompagnées, qui souhaitaient obtenir leur 3^{ème} injection du vaccin contre le Covid 19.

Toujours soucieux de contribuer au bien-être de nos administrés.

Philippe Lejeune.



La boîte aux lettres du Père Noël



Cette année, le Père Noël nous fait l'immense honneur de déposer sa boîte aux lettres au centre de loisirs de Neuilly-sous-Clermont. Tous les enfants pourront y déposer leur liste de cadeaux jusqu'au vendredi 17 décembre, date à laquelle les lettres s'envoleront en direction du Pôle-Nord. Chaque enfant recevra une réponse personnalisée.

Merci de lui communiquer votre adresse !!



Nettoyons la nature

Chaque année, ce sont des centaines de milliers de volontaires de tous âges, qui agissent concrètement en faveur de l'environnement. Au-delà de l'élimination des déchets polluants, cette opération permet de sensibiliser l'ensemble de la population à ce sujet de plus en plus préoccupant (incivilités, dépôts sauvages...). Le 26 septembre dernier, sur notre commune, l'opération fut un succès. La municipalité, organisatrice de l'évènement, remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps dominical à la préservation de notre cadre de vie.

« Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile »



Saint-Fiacre

Nos aînés ne s'en lassent pas !!

Ils apprécient et attendent toujours ce moment privilégié de rencontres.



Merci aux élus et aux membres du C.C.A.S. pour cette distribution de brioches et de cidre le 04 septembre 2021.

Murielle RAVIART, Maire adjointe déléguée aux manifestations.

Réflexions à propos de la collecte de nos déchets

La communauté de communes du pays du Clermontois fait face à une augmentation des coûts du ramassage des déchets et afin de maîtriser cette fiscalité, une réflexion s'impose. Faudrait-il sortir nos poubelles moins souvent et lorsqu'elles sont pleines ?

Maîtriser les coûts tout en améliorant la qualité et en diminuant les impacts environnementaux. Est-ce possible ? Quelles sont les pistes à explorer ?

Par exemple, une réduction du nombre de passages des camions en alternant les différentes collectes d'ordures ménagères et de déchets verts contribuerait à limiter les pollutions d'air et sonores.



Cérémonie du 11 novembre

Par un beau soleil, les élus et les administrés, en présence d'Anne FUMERY, Conseillère Départementale, et accompagnés des portes drapeaux, des pompiers et de la gendarmerie, ont rendu hommage aux morts pour la France.



Concours des maisons illuminées

Après quelques années d'interruption, la municipalité a décidé de reconduire le concours des maisons illuminées. Un jury sillonnera les rues de la commune, en soirée le mardi 21 décembre 2021. A vos créations !!

La remise des prix récompensant les trois meilleures illuminations sera organisée le vendredi 14 janvier 2022.

Afin de participer à ce concours, vous devez vous inscrire en appelant le secrétariat de mairie au 03 44 73 00 43 ou par mail mairie.neuilly@orange.fr, au plus tard le vendredi 17 décembre 2021.



La Dictée

La deuxième dictée organisée par la municipalité aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 14 heures dans la salle polyvalente.

Les inscriptions seront prises par le secrétariat de mairie au 03 44 73 00 43 à partir du 13 décembre 2021.

Le nombre de participants sera limité à 20 personnes.

Une liste d'attente sera également mise en place.

Merci aux personnes inscrites qui auraient un contretemps d'en informer le secrétariat de mairie.

A vos plumes !!!

Manifestations à venir

- ▶ Marché de Noël le dimanche 5 décembre 2021 à partir de 10h, salle polyvalente et Centre de Loisirs.
- ▶ Colis des anciens autour d'une collation le samedi 11 décembre 2021 à 14h, salle polyvalente.
- ▶ Passage du Père Noël le dimanche 12 décembre 2021 à partir de 10h dans les rues communales.
- ▶ Noël des enfants le mercredi 15 décembre 2021 à 14h30, salle polyvalente.
- ▶ Les vœux du Maire le vendredi 17 décembre 2021 à 19h, salle polyvalente.
- ▶ Concours des maisons illuminées, le mardi 21 décembre 2021, inscription au secrétariat de mairie.
- ▶ La Dictée, le samedi 15 janvier 2022 à 14h, salle polyvalente.
- ▶ Nuit de la lecture, le samedi 22 janvier 2022 salle polyvalente, inscription et renseignements à la bibliothèque.



MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

56, rue d'Auvillers 60290 Neuilly-sous-Clermont

Tél : 03 44 73 00 43 - Fax : 03 44 73 87 90

E-mail : mairie.neuilly@orange.fr

Site internet : <https://neuilly-sous-clermont.fr>

Facebook : Mairie de Neuilly-sous-Clermont

Horaires autorisés pour le bruit :

Lundi au vendredi : de 8h à 12h - 13h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h – de 15h à 19h

Dimanche et Férié : de 10h à 12h

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi de 16h à 18h

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 10h à 12h

Jedi Fermé

Vendredi de 16h à 18h

Samedi Fermé

Monsieur Le Maire reçoit sur rendez-vous.

En cas d'urgence le week-end, une permanence téléphonique est assurée par un élu au 03 44 73 00 43.

Éditeur : Mairie de Neuilly-sous-Clermont.
Directeur de publication : Christophe CHEMIN, Maire.
Rédacteur : Philippe LEJEUNE, Maire Adjoint.
Avec le concours du secrétariat de mairie.

Date de parution : Novembre 2021.
Nombre d'exemplaires imprimés : 700.
Imprimé par la mairie.

« **Reproduction même partielle interdite sans autorisation** »

Réservation bacs à déchets verts

Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, ci-après le coupon de réservation du bac à déchets vert qui sera obligatoire dès le mois de mars 2022.

EN MARS 2022,
la collecte des déchets verts à domicile évolue
Réservez dès maintenant votre bac à déchets verts !



Pour améliorer la qualité de la collecte des déchets verts, il est proposé aux habitants des communes du Clermontois un bac roulant de 240 litres fourni par la Communauté de communes. Pour pouvoir l'obtenir avant mars 2022, vous devez en faire la demande avant le 15 janvier 2022.

Nouvelles modalités de collecte pour les déchets verts

- Pour pouvoir être collectés, vos déchets devront être présentés dans le bac à déchets verts fourni par la collectivité. À partir de mars 2022, **seul ce contenant sera collecté** ;
- Les petits branchages, d'une longueur maximale d'un mètre, doivent être présentés en fagots liés avec de la ficelle ordinaire (qui se composte) dans la limite de 4 fagots par collecte.

Pour plus d'informations, rendez vous sur notre site internet pour consulter le Guide Pratique des Déchets 2021 www.pays-clermontois.fr



Pour renvoyer ce formulaire :

- **Par mail :** dv@pays-clermontois.fr
- **Par voie postale ou à déposer :** Communauté de Communes du Clermontois
Service Environnement Gestion Déchets
9 rue Henri Breuil - 60600 Clermont



FORMULAIRE DE RÉSERVATION - Bac à déchets verts

Réservez votre bac en retournant dès maintenant ce formulaire complété.
Tout formulaire incomplet ou illisible ne pourra être traité.

VOS COORDONNÉES

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

	Commune* :	Veillez choisir votre commune
	Email :	

VOUS SOUHAITEZ :

- Réserver un conteneur 240 l. pour les déchets verts > livraison à votre porte entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2022.
- La reprise de votre ou vos anciens conteneurs à déchets verts pour recyclage.

Date :

Signature :

* les communes du Clermontois : Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bury, Cambronne-les-Clermont, Catenoy, Clermont, Erquery, Etouy, Fitz-James, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Mouy, Neuilly-sous-Clermont, Nointel, Rémécourt, St Aubin-sous-Erquery

LE COMPOST : UN BON PLAN

pour produire moins de déchets verts

Réservez dès maintenant votre composteur !

Que vous utilisez déjà un composteur ou bien que vous débutez, la Communauté de Communes du Clermontois souhaite vous aider à développer cette pratique. **Un composteur de 400 litres est fourni gratuitement aux usagers en faisant la demande** (dans la limite des stocks disponibles). La distribution se fera sur rendez-vous à compter de janvier 2022.

Le composteur permet également d'**anticiper la réglementation du tri à la source des biodéchets** prévue pour 2024 (évitant ainsi la mise en place d'une collecte supplémentaire pour les biodéchets).



STOP AUX IDÉES REÇUES

Idée reçue n°1 : ça sent mauvais
FAUX

Pour éviter les mauvaises odeurs, il suffit de penser à l'aérer, retourner ou y incorporer des branchages. Ajoutez autant de matières brunes que de matières vertes.

Idée reçue n°2 : ça attire les rongeurs
FAUX

Pour ne pas attirer les rongeurs, évitez d'y mettre les restes contenant de la viande. Recouvrez les fruits de matières sèches. Vous pouvez également ajouter un grillage à poule au fond du composteur.

Idée reçue n°3 : ça demande beaucoup d'entretien
FAUX

Le compostage étant un processus naturel, il suffit de quelques gestes simples, tels que recouvrir les déchets frais, apporter du broyat de bois ou vider le bac de compost mûr, pour que le site de compostage soit bien entretenu. Cela prend entre 20 min et 1h30 par mois en fonction des quantités.

Idée reçue n°4 : ça prend beaucoup de place
FAUX

Le composteur a une emprise au sol d'1m², il n'est donc pas très encombrant. Ce dernier doit être installé à même le sol.

Le compostage n'a que des avantages !

Le compostage permet de réduire, simplement, de 30% le poids des ordures ménagères et de valoriser vos déchets verts et restes de repas directement dans votre jardin. C'est aussi, une fois à maturation, **un engrais naturel de qualité**.

Pour plus d'informations, rendez vous sur notre site internet pour consulter le **Guide Pratique des Déchets 2021**

www.pays-clermontois.fr



Pour renvoyer ce formulaire :

- **Par mail :** dv@pays-clermontois.fr
- **Par voie postale ou à déposer :** Communauté de Communes du Clermontois
Service Environnement Gestion Déchets
9 rue Henri Breuil - 60600 Clermont

PAYS DU
CLERMONTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
V1. - Septembre 2021



FORMULAIRE DE RÉSERVATION - Composteur

Réservez votre composteur en retournant dès maintenant ce formulaire complété.
Tout formulaire incomplet ou illisible ne pourra être traité.

VOS COORDONNÉES

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Date :

Commune :	Veillez choisir votre commune <input type="text"/>
Email :	
Signature :	

* les communes du Clermontois : Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bury, Cambronne-les-Clermont, Catenoy, Clermont, Erquery, Etouy, Fitz-James, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Mouy, Neuilly-sous-Clermont, Nointel, Rémécourt, St Aubin-sous-Erquery